

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
29 septembre 2022**

**Présidence : M. Yannick Schelker**

Le Conseil communal de Grandson, sur proposition de la Municipalité relatif au postulat « WC publics, un besoin pressant ! », ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat « WC publics, un besoin pressant ! » et de classer ce dernier.

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2022.

Le Président :

La secrétaire :

Yannick Schelker



Nathalie Cattin Rich

## Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le 29 septembre 2022

### Présidence : M. Yannick Schelker

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 652/22 relatif au crédit cadre d'entretien des bâtiments communaux, oui les rapports des commissions, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien selon le préavis n° 652/22
- Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 500'000.- TTC, le compte n° 9143.18 est ouvert au bilan à cet effet
- Article trois : d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 500'000.- aux meilleures conditions du marché auprès de l'établissement de son choix
- Article quatre : d'utiliser les fonds de réserve au bilan des comptes suivants :
- 9281.02 Fonds La Ruche, pour un montant de CHF 100'000.-
  - 9281.07 Fonds Bourse des Pauvres, pour un montant de CHF 75'200.-
  - 9281.08 Fonds immeubles, pour un montant de CHF 110'800.-
- pour l'amortissement d'une partie de l'investissement d'un montant de CHF 286'000.-
- Article cinq : d'amortir le solde de cet investissement, après prélèvement aux fonds de réserve, soit CHF 214'000.- par les comptes 341.331 et 342.331, sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2023

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
29 septembre 2022**

**Présidence : M. Yannick Schelker**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 654/22 relatif à la rénovation des toitures des bâtiments scolaires Borné-Nau B et C, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien selon le préavis 654/22.
- Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 470'000.- TTC, le compte n° 9143.19 est ouvert au bilan à cet effet
- Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante
- Article quatre : d'utiliser le fonds de réserve au bilan n° 9281.07 Fonds immeubles pour l'amortissement d'une partie de l'investissement d'un montant de CHF 350'000.-
- Article cinq : d'amortir le solde de cet investissement, après prélèvement aux fonds de réserve, soit CHF 120'000.- par le compte 3542.331, sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2023.

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
29 septembre 2022**

**Présidence : M. Yannick Schelker**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 658/22 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, où le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté

Article deux : d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Département des institutions, du territoire et su sport (DITS) pour approbation.

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich